

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_5.2.1.

Point 5 - Formation et vie universitaire

5.2. Année universitaire 2023-2024

5.2.1. Prestations spécifiques facultatives 2023-2024

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 6 avril 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve les prestations spécifiques facultatives proposées pour l'année universitaire 2023-2024, telles qu'annexées à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	26
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	1
Membres représentés :	8	Pour :	26
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 02 MAI 2023 Transmise au recteur de région académique le : 02 MAI 2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.	



**PRESTATIONS SPECIFIQUES FACULTATIVES
2023-2024**

	Objet	Public	Montant 2022-2023	Montant 2023-2024	Observations 2023-2024
USMB	Photocopies Service de photocopie à l'unité pour tous usages des étudiants de l'université	Tous les étudiants de l'université	copie noir et blanc : .04 € (au service repro) copie couleur : .18 € (au service repro)	copie noir et blanc : .04 € (au service repro) copie couleur : .18 € (au service repro)	
	Service d'impression Service d'impression de documents électroniques à l'unité pour tous usages des étudiants	Tous les étudiants de l'université	.5 € pour 100 impressions .20 € pour 500 impressions (sauf IUT Annecy)	.5 € pour 100 impressions .20 € pour 500 impressions (sauf IUT Annecy)	
	Renouvellement carte multi-services en cas de perte	Tous les étudiants de l'université	15 €	15 €	
LLSH	Cotisation annuelle d'adhésion à la testothèque (tarif valable pour l'année universitaire)	Etudiant inscrit en licence ou master psychologie autres universités	20 €	20 €	
	Cotisation annuelle d'adhésion à la testothèque (tarif valable 12 mois à compter de la date d'adhésion)	Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue depuis plus d'un an (sur présentation numéro ADELI)	50 €	50 €	
		Organisme (institutions, associations, sociétés...)		150 €	Pour information
	Tarif d'emprunt à la testothèque (tarif valable 12 mois à compter de la date d'adhésion et quel que soit le nombre d'emprunt)	Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue depuis moins d'un an - depuis plus d'un an (sur présentation numéro ADELI)	50 € 100 €	50 € 100 €	
		Organisme (institutions, associations, sociétés...)		300 €	Pour information
	Tarifs de caution des emprunts à la testothèque (sommes non encaissées si les matériels empruntés sont bien rendus)	Etudiant inscrit en master de psychologie à l'USMB			
	<i>mémoire, article ou polycopié (unitaire)</i>	Etudiant inscrit au : - DIU de formation à la "Thérapie Cognitive et Comportementale" (cohabilité Lyon 1/ USMB), - DU Formation Continue	10 €	10 €	
	<i>ouvrage ou manuel (unitaire)</i>	"Thérapie Cognitive et Comportementale" (cohabilité Lyon 1/ USMB), - DU Formation Continue	50 €	50 €	
	<i>test hors malette (unitaire)</i>	Thérapies comportementales et cognitives "dépendances de l'enfant et de l'adolescent", - DU Formation Continue	200 €	200 €	
	<i>tablette (unitaire)</i> <i>tests informatisés sur ordinateur portable ou tablettes (unitaire)</i>	"Thérapies des schémas" Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue - depuis moins d'un an - depuis plus d'un an	500 €	500 €	
<i>test sous forme de malette (unitaire)</i>		1 000 €	1 000 €		
		1 000 €	1 000 €		
FD	Certification Voltaire (certifie un niveau en orthographe) Inscription volontaire à l'organisme en charge	Etudiants	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (au lieu d'un coût de 30 €)	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (au lieu d'un coût de 30 €)	
IAE Savoie Mont-Blanc	LV3 ou langue supplémentaire Module de 20h d'initiation par semestre (montant par module) hors maquette pédagogique	Etudiants IAE (site de Jacob) en formation initiale du L2 au M2 et en doctorat et les personnels de l'IAE	60 €	60 €	
	Aide à la recherche d'hébergement et accompagnement pour les formalités administratives	Etudiants issus du programme Alpes-Sichuan	350 €	400 €	
IUT C	Achats groupés de fournitures et matériels spécifiques à usage personnel : en supplément de l'utilisation gratuite du matériel mis à disposition des étudiants dans le cadre des enseignements obligatoires. Matériel de sécurité : chaussures, combinaisons, casques, gilet... Matériel spécifique dans le cadre d'enseignements artistiques.	DUT SGM et BUT Plasturgie DUT GCCD DUT PEC	Dans la limite de 100 €. Facturation au coût réel. Application d'une remise de 30 % sur le coût réel pour les étudiants boursiers	Dans la limite de 100 €. Facturation au coût réel. Application d'une remise de 30 % sur le coût réel pour les étudiants boursiers	
IUT A	Service d'impression Service d'impression 3D à l'unité pour tous usages des étudiants	Tout étudiant DUT, BUT ou LP	impression 3D résine = 0,30 € le millilitre Impression 3D Dépôt fil XORTRAX M200 = 6,50 € les 100 g	impression 3D résine = 0,30 € le millilitre Impression 3D Dépôt fil XORTRAX M200 = 6,50 € les 100 g	
	Conversation anglais Séances de conversation en Anglais, facultatives, sans bonification ni note et n'entrant pas dans la maquette pédagogique des départements	Etudiant DUT ou BUT Tous départements	20 € pour 12 séances de 1 heure minimum	20 € pour 12 séances de 1 heure minimum	
	Petit matériel de mesure pédagogique spécifique TP	Etudiant BUT départements secondaire		40 €	Proposition d'un achat groupé pour faire bénéficier les étudiants d'un tarif préférentiel et avantageux
	Enseignement à distance de soutien : Accès enseignement à distance de soutien pour athlètes absents lors des cours	Etudiant DUT et BUT Ski - Etudes TC+ LP+ CPS MRC RSM (TC)	100 €	100 €	
	Certification Voltaire (certifie un niveau en orthographe) Inscription volontaire à l'organisme en charge	Etudiants de DUT et de LP	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (30€ coût complet)	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (30€ coût complet)	
	Activités sportives Prise en charge collective : - de la logistique des transports pour activités sportives (car, hébergement, entrées...) - et de la mise à disposition du matériel sportif (maillots, musculation, vélos bateau, etc...) Nombre d'activités prévues : minimum 4	Etudiants inscrits en section sport-études (DUT et BUT GELI, GMP, MPH, TC)	60 €	35 €	Tarif conforme au nouveau tarif 2022/23 revoté en CFVU suite à la souscription des licences directement auprès de l'ASUSMB